

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Lachute, le 15 mars 2019

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,



Ville de Lachute
380 rue Principale
Lachute Qc J8H 1Y2

PRENEZ AVIS que Monsieur Carl Péloquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 18 mars 2019 à 19 h.**

L'ordre du jour est le suivant :

VILLE DE LACHUTE

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du lundi 18 mars 2019 à 19 h

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Constatation de la régularité de l'avis de convocation;**
3. **Adoption de l'ordre du jour;**
4. **Première période de questions;**
5. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore; [D.A.](#)
6. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2019-815 décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour des travaux de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 500 000 \$; [D.A.](#)
7. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 330 000 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Alexandre – Modification de la résolution 478-12-2018; [D.A.](#)
8. Dépôt d'un rapport au Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire – Direction des Travaux publics; [D.A.](#)
9. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore – Plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux (PTI 18807); [D.A.](#)
10. Autorisation à représenter la Ville de Lachute et confirmation d'engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation quant à la conformité des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore; [D.A.](#)
11. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour des travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur le terrain à l'ouest de la rue du Pavillon (RE 2015-769); [D.A.](#)
12. Mandat de services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale; [D.A.](#)



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

13. Deuxième période de questions;

14. Levée de la séance.

D.A. Documents annexés à l'attention des membres du Conseil municipal.

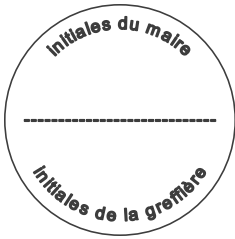
Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice des Affaires juridiques et greffière

/cd

p. j.

c. c. Monsieur Carl Péloquin, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 18 mars 2019

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

Présents : Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 15 mars 2019.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil avec l'avis de convocation en date du 15 mars 2019 aux fins de la présente séance;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté, tel que présenté.

-Adopté

4. Première période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée. En conséquence, la période de questions est close.

5. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 4 mars 2019;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore** », soit adopté sous le numéro **2019-817**;

100-03-2019

101-03-2019



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 400 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

6. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2019-815 décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour des travaux de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 500 000 \$

CONSIDÉRANT que le règlement 2019-815 décrète un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour des travaux de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini mais que le budget pour la réalisation des travaux a augmenté suite à de plus récentes estimations budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2019-815 afin de pourvoir aux coûts excédentaires;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 4 mars 2019;

En conséquence; il est :

102-03-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2019-815 décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour des travaux de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 500 000 \$** », soit adopté sous le numéro **2019-815-1**;

Que le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 500 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

7. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 330 000 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Alexandre – Modification de la résolution 478-12-2018

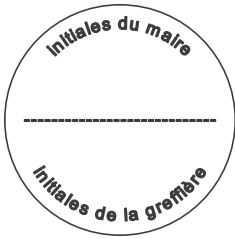
CONSIDÉRANT la résolution 478-12-2018 adoptant le règlement numéro 2018-813 décrétant un emprunt et une dépense de 330 000 \$ pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Alexandre;

CONSIDÉRANT que ladite résolution aurait dû contenir une mention à l'effet que le maire et la trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires;

En conséquence; il est :

103-03-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal modifie la résolution numéro 478-12-2018 en ajoutant le paragraphe suivant :

« Que le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 330 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux. »;

Que les autres mentions de la résolution 478-12-2018 demeurent inchangées.

-Adopté

8. Dépôt d'un rapport au Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire – Direction des travaux publics

Le rapport daté du 5 mars 2019 concernant l'embauche de personnel temporaire à la Direction des travaux publics, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

9. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore – Plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux (PTI 18807)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 21 février 2019 pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore – Plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction du génie daté du 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet 18807 inscrit au PTI 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt adopté à la présente séance, lequel sera soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant la municipalité à engager des sommes pour un montant non supérieur à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt, avant l'entrée en vigueur dudit règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

104-03-2019



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal mandate la firme Équipe Laurence inc., située au 733, chemin Jean-Adam à Piedmont (Québec) J0R 1R3, pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore comme suit :

- 10 000 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans, devis, appel d'offres et analyse des soumissions et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Étude et avant-projet pour les règlements d'emprunts;
- 10 000 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore et le mécanisme d'évaluation utilisé.

-Adopté

10. Autorisation à représenter la Ville de Lachute et confirmation d'engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation quant à la conformité des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme Équipe Laurence inc. pour les plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux relativement à des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence inc. doit travailler de concert avec la Ville pour les obtentions d'autorisation des divers ministères;

CONSIDÉRANT l'exigence des articles 2.2 et 2.3 du formulaire de demande d'autorisation du MELCC;

En conséquence; il est :

105-03-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la firme Équipe Laurence inc., située au 733, chemin Jean-Adam à Piedmont (Québec) J0R 1R3, à représenter la Ville de Lachute auprès des divers ministères;

Que le Conseil municipal confirme son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité;

Le tout relativement aux travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

11. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur le terrain à l'ouest de la rue du Pavillon (RE 2015-769)

CONSIDÉRANT la résolution 318-10-2015, adoptée à la séance du 5 octobre 2015, mandatant la firme WSP Canada inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement d'un émissaire pluvial sur le terrain à l'ouest de la rue du Pavillon – Plans, devis, estimations des coûts et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 113-03-2018, adoptée à la séance du 5 mars 2018 approuvant des honoraires professionnels additionnels à WSP Canada inc. pour la rédaction d'un rapport de surveillance des travaux en vertu de l'article 65 et une campagne de suivi des concentrations de biogaz pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que dans son rapport de suivi de 2018, le consultant WSP Canada inc. recommande de poursuivre le suivi pour l'année 2019 en ciblant la période de dégel, soit de la fin mars au début mai, période à laquelle des biogaz ont été mesurés en 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service de WSP Canada inc., datée du 14 mars 2019, pour la réalisation de 4 campagnes de mesures et d'un rapport annuel 2019 au coût de 10 700 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2015-769;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence; il est :

106-03-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme WSP Canada inc. pour la réalisation de 4 campagnes de suivi des concentrations des biogaz dans les infrastructures souterraines et la rédaction d'un rapport 2019 au montant de 10 700 \$, taxes en sus.

-Adopté

12. Mandat de services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la résolution 61-02-2019 qui adjugeait le contrat pour les travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 19 février 2019 pour des services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 7 mars 2019;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet inscrit au PTI 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé par le règlement 2012-713-1;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des loisirs;

En conséquence; il est :

107-03-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal mandate la firme C2V Architecture, située au 5185, boulevard Saint-Laurent à Montréal (Québec) H2T 1R9, pour des services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale au montant de 20 750 \$, taxes en sus;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale et le mécanisme d'évaluation utilisé.

-Adopté

13. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée. La période de questions est ensuite close.

14. Levée de la séance

108-03-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée, à 19 h 10.

-Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

